

de POULPIQUET
Notaires SELAS
31 Avenue Jean Médecin
06000 Nice

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure
civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 juillet 1997, déposé au rang des minutes de Me Laetitia LEONETTI, Notaire à VALLAURIS (06220), 123 av des Martyrs de la Résistance, suivant procès-verbal de dépôt du 19/09/2024, **Mme Nicole Françoise DECOBECCO**, en son vivant retraitée, demeurant à VALLAURIS (06220) 174 rue Alexandre Louce. Née à BOUCHAIN (59111) le 13 novembre 1934. Célibataire. De nationalité française. Décédée à NICE (AM) le 9 avril 2021, a consenti un legs universel. Une copie authentique du PV de dépôt et une copie figurée du testament ont été déposées au TJ de GRASSE le 24/09/2024. Aux termes d'un acte reçu par Me Emmanuelle AVOUSTEN, Notaire associée à NICE, 31 av Jean Médecin le 15/10/2025, il a été constaté que le légataire remplit les conditions de la saisine. Une copie authentique de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel a été déposée au rang des minutes du TJ de GRASSE le 22/10/2025. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : **Me AVOUSTEN**, numéro CRPCEN : 06008, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de GRASSE de l'expédition de l'acte contenant contrôle de la saisine, soit à compter du 22/10/2025. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

1321A155

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 5 mai 2012, Madame Anne-Marie BÉRENGUIER, en son vivant retraitée, demeurant à NICE (06000) 40 rue Verdi. Née à NICE (06000), le 7 août 1939. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à VILLEJUIF (94800), le 7 août 2025.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Charles MARCH, Notaire soussigné membre, de la Société Civile Professionnelle dénommée "SCP Jean-Charles MARCH, Emmanuel LIONS et Karine MILLO", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NICE (Alpes-Maritimes), 2 Boulevard Dubouchage, le 17 septembre 2025, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel, en date du 22 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Jean-Charles MARCH, notaire à NICE 2 boulevard Dubouchage, référence CRPCEN : 06005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

1321A157

**REGIMES
MATRIMONIAUX**

Suivant acte reçu par Maître David ZURCHER, Notaire à Belfort (90000) 1 Rue de Morimont, le 22 septembre 2025 a été reçu le changement de régime matrimonial protant adoption de la séparartion de biens pure et simple, entre Monsieur Maxime Sébastien BOISSEAU et Madame Célia Agathe Paulette GALMICHE demeurant ensemble à Cap d'Ail (06320) 21 bis avenue Général de Gaulle. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cette effet. Pour insertion Le Notaire

1321A092

SCP L. MADJARIAN, V. HURSTEL
NOTAIRES ASSOCIÉS
ave. Saint Christophe,
83440 FAYENCE
04 94 76 00 50

Suivant acte reçu par Maître Luc MADJARIAN, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Luc MADJARIAN et Virginie HURSTEL, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », à FAYENCE (Var), CRPCEN 83008, le 22 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

Monsieur Alain Emmanuel DE VOLDER, retraits, et Madame Mireille Marie MARIETTE, retraits, demeurant à PEYMEINADE (06530) 1 Chemin des Cystes. Monsieur est né à FEIGNEUX (60800) le 5 avril 1945, Madame est née à SENLIS (60300) le 27 mars 1951. Mariés à la mairie de TOURETTES (83440) le 21 août 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean Yves ROBERT, notaire à VILLERS-COTTERETS (02600), le 5 août 1976. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire.

1321R188

Notaire

SCP CHATEAUNOT
Notaires Associés
Me Pénélope DUVERNEUIL
et Me Arnaud DECRESSAIN
37 Chemin du Cabanon
"Pré du Lac" - 06740
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

Suivant acte reçu par Maître Pénélope DUVERNEUIL, notaire à CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Alpes-Maritimes), CRPCEN 06033, le 1er octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale entre :

Monsieur Didier André MASSON, Retraité, et Madame Odile Jeanne JACQUEMENT, Retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE (06530) 988 Route de Saint Vallier. Monsieur est né à BOURG-LA-REINE (92340) le 4 novembre 1957, Madame est née à ARGENTEUIL (95100) le 14 novembre 1960. Mariés à la mairie de LA-GRANDE-PAROISSE le 25 septembre 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

1321A120

PUBLIEZ VOS ANNONCES
LÉGALES EN LIGNE DEPUIS
NOTRE ESPACE PRO

tribuca.net

CONSULTEZ
LES ANNONCES LÉGALES
publiées en ligne

annonces-legales.tribuca.net/officiel

+ d'infos
04 92 17 55 00

annonceslegales@tribuca.legal

ETUDE de Me BUCHHOLZ DIDIER
1233 Av. Maréchal Juin
06250 MOUGINS

Suivant acte reçu par Maître Didier BUCHHOLZ, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MOUGINS (Alpes-Maritimes), 1233 avenue Maréchal Juin, CRPCEN 06100, le 24 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Bernard Pierre DES-CHARLES, retraits, et Madame Sophie Maria ANTONIW, retraits, demeurant ensemble à MOUGINS (06250) 344 allée des Ormes Les Villas du Parc. Monsieur est né à BOULOGNE-SUR-MER (62200) le 12 décembre 1947, Madame est née à ROUBAIX (59100) le 26 décembre 1950.

Mariés à la mairie de WATTRELOS (59150) le 3 juin 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

1321A042

OFFICE NOTARIAL
NICE PLACE MASSENA
11 Place Masséna
06000 NICE

Changement de régime matrimonial Art. 1397 al 3 C. Civil

Suivant acte reçu par Me Gil-Emmanuel LAMBERT, notaire à NICE 11 Place Masséna CRPCEN 06004, le 22/10/2025 Mr Jean-Claude CHIODI, et Mme Nicole FLORI, demeurant ensemble à VALDEBLORE (Alpes-Maritimes) 296, route des Barches St Dalmas, initialement mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Me HERMENT, notaire à NICE, préalable à leur union célébrée à EZE (Alpes-Maritimes) le 11/09/1969. Ont adopté le régime de la communauté universelle, établi par l'article 1526 du C. Civil.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par LRA ou par acte d'huissier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le notaire.

1321A037

Etude de
Maître Audrey MALAUSSENA
Notaire à NICE
29 rue Pastorelli 06000 NICE
tel : 04.93.62.73.33
office.malaussema@06045.
notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey MALAUSSENA, notaire sus nommée, le 23 Octobre 2025, Monsieur Alain Marie Gabriel DUNOYER DE SEGONZAC, né à NICE (06000) le 28 novembre 1959 et Madame Martine Henriette Yvonne MELIADO, née à NICE (06000) le 16 décembre 1959 demeurant ensemble à DRAP (06340) 2500 Route des Croves, ont adopté le régime de la communauté universelle, de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les créanciers pourront s'opposer audit changement de régime dans les trois mois du présent avis par courrier recommandé à l'Etude de Maître MALAUSSENA, sus nommée.

Pour avis et mention.

1321A032

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale www.actulegales.fr

**MANDATAIRES
JUDICIAIRES**

Avis de dépôt d'état
de créances salariales

Conformément aux Articles L 625-1 & R 625-3 du Code de Commerce et Art. 120 du décret du 18.12.2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Redressement Judiciaire du : 23/11/2023
SR-LCDM ENSEIGNE LA CANTINE DE MEME 06000 NICE LA CANTINE DE MEME
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.621-125 du Code de Commerce.

Pour avis le 31/10/2025

SELARL PELLIER – LES MANDATAIRES Prise en la personne de Marie-Sophie PELLIER Mandataire Judiciaire 23 Boulevard Carabacel CS 81099 06046 NICE

1321A175

ARRETES ET AVIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Directions des sécurités
Service interministériel
de défense et de
protection civiles

AVIS

RELATIF A L'APPROBATION
DU PLAN PARTICULIER
D'INTERVENTION (PPI)
DÉPÔT D'HYDROCARBURES
DE L'AÉROPORT DE NICE

Le plan particulier d'intervention du DÉPÔT D'HYDROCARBURES DE L'AÉROPORT DE NICE a été approuvé le 8 octobre 2025 par arrêté préfectoral n° 2025-1527 et publié le 14 octobre 2025 au recueil des actes administratifs (recueil spécial 261.2025). Les dispositions du plan s'applique sur le territoire de la commune de Nice.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org>

Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur au Service de la Planification, à la Mairie principale et à la Mairie Annexe Saint-Augustin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignants dans un des registres indiqués ci-dessus,
- Et/ou en les adressant par écrit à : Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET

CREATION D'UN COLLEGE SUR LA RIVE GAUCHE DU VAR A NICE

Métropole Nice Côte d'azur – Service de la Planification

06364 Nice Cedex 4

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole

<https://www.nicecotedazur.org/services/urbanisme/plum/procedures-devolution-du-plum/> ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationNice/questionnaire.htm>

1321A174



Consultez en **temps réel**
les annonces de ventes
de **fonds de commerce**
publiées au **BODACC**

Information
en temps réel

Recherche
simplifiée

Mise à jour
automatique

RENDEZ-VOUS SUR
tribuca.net /BODACC/

P.L.U - D.P.U

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Avis au public

LANCEMENT DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE

Déclaration de projet
Création d'un collège
sur la rive gauche du Var
Commune de Nice

Par la délibération n° 109.7 du 11 juillet 2025, le Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la création d'un collège à Nice sur la rive gauche du Var.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du **27 octobre 2025**.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de création du collège à Nice sera mise à disposition du public :

- A la **Métropole Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing – Immeuble Le Connexio – 1er étage – Bureau 1.04 – 06200 Nice, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

- A la **Mairie principale, 5 rue de l'Hôtel de Ville à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

- Et à la **Mairie Annexe Saint-Augustin, 75 boulevard Paul Montel à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org>

Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur au Service de la Planification, à la Mairie principale et à la Mairie Annexe Saint-Augustin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignants dans un des registres indiqués ci-dessus,
- Et/ou en les adressant par écrit à : Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET

CREATION D'UN COLLEGE SUR LA RIVE GAUCHE DU VAR A NICE

Métropole Nice Côte d'azur – Service de la Planification

06364 Nice Cedex 4

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole

<https://www.nicecotedazur.org/services/urbanisme/plum/procedures-devolution-du-plum/> ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationNice/questionnaire.htm>

1321A001



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein de



**FONDS DE
COMMERCES
& ENTREPRISES**

**Consultez
les ventes
et locations de
nos annonceurs**

+de **450**
ANNONCES
EN LIGNE

BUREAUX - LOCAUX
COMMERCES
TOUTES ACTIVITÉS
MURS LIBRES
CESSIONS
DE DROIT AU BAIL...



sur tribuca.net

PROFESSIONNELS JURIDIQUES
& COMPTABLES
GÉREZ VOS ANNONCES LÉGALES
sur **tribu**ca.net



Pour créer votre compte
ou tout autre renseignement :
annonceslegales@tribuca.legal
04 92 17 55 00

mon espace juridique

**CONNECTEZ-VOUS
À L'ACTU AZURÉENNE**

Une veillé éco,
une plateforme
avec l'ensemble
des annonces légales du 06
et des événements B to B



Formule intégrale
55€ /an



Formule numérique
22€ /an

ABONNEZ-VOUS



tribuca.net